

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Session ordinaire – Séance du 9 JUILLET 2024****Délibération n° 2024_057****APPEL A INITIATIVES 2024 VIA LE PROGRAMME COORDONNÉ DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE UDCCAS 33 AUPRES DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 2 juillet 2024 par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15**PRÉSENTS : 13**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Emilie MARCHES, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Arnaud ARFEUILLE, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 2

Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Kubilay ERTEKIN,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud ARFEUILLE

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'un des axes prioritaires du Relais des Aidants est la mise en œuvre de formations thématiques courtes ainsi que le développement d'activités de pair-aidance.

Dans le cadre du Programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie de l'UDCCAS 33, le CCAS via le Relais des Aidants a déposé un appel à initiatives pour deux projets spécifiques :

Projet 1: Formation «Aidants en ActionS: se former pour prévenir et agir »

Courant 2020, le Relais des Aidants a élaboré un projet de primo-formation, dédiée aux proches-aidants de personnes âgées.

Grâce au soutien de la Conférence des Financeurs et de la ville de Mérignac, ce cycle de formation a

pu s'expérimenter une 1ère fois en 2020-2021. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, les modalités d'organisation ont dû être adaptées. Bien que les objectifs qualitatifs du projet aient été largement atteints, l'objectif quantitatif n'avait pu être pleinement satisfait en raison du contexte sanitaire. De fait, l'expérimentation a pu se prolonger en 2022-2023 avec une deuxième session.

Aujourd'hui, forts des retours des deux temps d'expérimentations, l'équipe du Relais des Aidants souhaite reconduire et renforcer ce cycle de primo-formation innovant en y apportant les améliorations coconstruites avec les proches-aidants et les intervenants à savoir : ajout du module « mise en pratique et familiarisation avec le matériel d'aides techniques », construction de supports pédagogiques remis aux participants et consultables par d'autres publics au Relais, refonte du dernier module « gestes qui sauvent », développement des partenariats, public et territoire élargis. Ainsi, le cycle pourrait être modélisé et proposé à d'autres territoires du Département.

La session de formation de base comprend une réunion de présentation préparatoire et 5 modules thématiques :

- 1) La perte d'autonomie : intervention de l'infirmière coordinatrice du SPASAD – CCAS de Mérignac et d'un neuropsychologue (3 heures)
- 2) La prévention des chutes : Intervention d'un(e) ergothérapeute (3 heures)
- 3) Les gestes et postures de soutien à l'aidé : Module également animé par l'ergothérapeute, dans lequel sont abordées les techniques de manipulation et de transfert (3 heures)
- 4) Mise en pratique des gestes et postures de soutien à l'aidé, et familiarisation avec le matériel d'aide de maintien à domicile : Module réalisé par l'ergothérapeute dans un lieu adapté à la mise en pratique (3 heures) → immersion / sensibilisation dans un environnement pédagogique sécurisée (exemple : Ma Maison A'Venir, showroom du GIHP ou d'un prestataire...). En complément une présentation des ateliers de sensibilisation du GIHP à destination des personnes âgées de plus de 60 ans et de leurs proches (aides techniques...), et des autres dispositifs existants sur le territoire est réalisée afin d'impulser et accompagner la démarche d'« aller vers ».
- 5) Les gestes qui sauvent : changement d'intervenant souhaité / est envisagé module co-porté avec un orthophoniste (problématique de déglutition, fausse-route...)

La formation s'adresse à tout aidant d'une personne âgée quel que soit le lien d'aidance et l'âge de l'aidant, et plus seulement aux seuls aidants séniors, dans l'objectif d'une prévention primaire. Le public des aidants salariés est particulièrement identifié.

Le groupe serait constitué au maximum d'une dizaine d'aidants pour faciliter la mise en confiance, la verbalisation, la cohésion et la dynamique de groupe, les interactions, les nouvelles solidarités et la construction en intelligence collective.

L'appel à initiative concerne la réalisation de 3 cycles de formation, soit un par semestre entre fin 2024 et fin 2025.

Le montant du projet est de 6 012 euros pour 3 sessions de formation.

Détails des sommes :

* Prestataires en externe / par session :

Neuropsychologue : 450 €

Ergothérapeute : 980 €

Intervenant pour le module « les gestes qui sauvent » : 300 €

Budget par session : 1730 €

Budget total pour 3 sessions : 5190 €

* Coordination en interne par le Relais des Aidants : 336 €

* Animation en interne CCAS : 486 €

Projet 2 : Chorale le « Chœur des Aidants »

De nombreuses études ont mis en lumière les multiples bienfaits de la musique et du chant sur la santé mentale, émotionnelle et physique.

Le projet de la chorale au sein du Relais des Aidants a été lancé après une phase d'expérimentation réussie. Cette période a démontré un intérêt croissant pour le projet et une forte implication des

participants dans le processus (choix des chansons, proposition du nom de la chorale, création d'un visuel distinctif...).

La chorale, nommée Chœur des aidants, est un projet conçu pour rassembler et valoriser les proches-aidants, les couples aidants/aidés et les post-aidants à travers le chant. Il s'agit de créer un environnement propice au partage et au ressourcement, où chacun des participants se sent valorisé :

- Pour les proches-aidants : lutter contre l'isolement, conserver ou retrouver une vie sociale et prendre du temps pour soi.
- Pour les couples aidants/aidés : partager ensemble un moment de complicité et de détente, loin des contraintes quotidiennes liées à la maladie ou au handicap, renforcer les liens et développer de nouvelles façons de communiquer.
- Pour les post-aidants : maintenir des relations sociales enrichissantes, continuer à se sentir soutenus et renforcer leur estime de soi.

Le montant des sommes engagées est de 3 144 euros.

Détails des sommes :

* Prestataire en externe :

Chef de chœur : 60 € pour 45 min d'atelier

Budget total pour 44 séances : 2640 €

* Coordination en interne par le Relais des Aidants : 504 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- signer les documents qui formaliseront les actions répertoriées dans la présente convention
- engager les sommes permettant la réalisation de ces deux projets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **13** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 9 juillet 2024

Arnaud ARFEUILLE
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.